

SONDAGE « RECLAMATION / PROTESTATION » pour les RCV 2009-2012*Communication de Christian Peyras :*

La traduction des mots « a protest » et « to protest » doit-elle être :

- protestation et protester, ou
- réclamation et réclamer

La langue française permet apparemment les deux, même si on peut disserter sans fin.

Nous avons dans un premier temps (il y a douze ans) toléré, par prescription, la traduction de « protest » par les mots « je réclame » ou « réclamation », pour l'application de la RCV 61.1(a). Cette tolérance avait été reconduite dans l'édition 2001-2004 des RCV.

Constatant que de nombreux compétiteurs français se voyaient refuser leurs réclamations lors de compétitions internationales parce qu'ils disaient « je réclame » ou « réclamation » au lieu de « protest », nous avons imposé le mot « protest » pour réclamer, et supprimé la prescription, afin d'habituer tous les coureurs à ce mot.

Enfin, dans la logique de la traduction, nous avons demandé de traduire « protest » par « protestation » dans toutes ses déclinaisons : protester, protestation, comité de protestation, formulaire de protestation, et se posait la question de « protestataire », « protesté »

Considérant que dire « protest » pour réclamer était entré dans l'usage, mais que le mot « protestation » ne l'était pas, nous avons lancé un sondage auprès des arbitres.

En quelques jours, 185 arbitres nationaux (soit 80% des arbitres) et 219 arbitres régionaux ont répondu, ce qui est énorme et montre l'intérêt du corps arbitral sur ce sujet :

- 46% des nationaux et 40% des régionaux se sont prononcés en faveur du maintien de « protestation »
- 54% des nationaux et 60% des régionaux sont pour revenir à « réclamation »

Dans sa séance du 18 septembre 2008, le Bureau Exécutif fédéral a décidé :

- selon la proposition de la CCA, et selon l'usage, de maintenir « protest » pour réclamer et de revenir aux termes « réclamation, réclamant, réclamé, formulaire de réclamation ... »
- de suivre l'usage, et les mots les plus utilisés et les plus parlants, en adoptant pour traduction de « protest committee » le mot « jury ».

SEMINAIRE NATIONAL RCV 2009-2012

Nous avons reçu de nombreuses réponses pour le séminaire national des RCV (samedi 22 novembre). Il reste environ 30 places pour le samedi 22 novembre.

Pour les journées de formation continue (dimanche 23 novembre), les ateliers comités de course et juges sont d'ores et déjà complets. Comme annoncé dans notre mail d'invitation, les arbitres retenus recevront confirmation de leur inscription avant le 10 octobre.

Il reste encore quelques places pour les umpires.

Partenaire Média FFVoile



LE LIVRE DES RCV 2009-2012

Le livre des Règles de course 2009-2012 est en cours de réalisation. Il sera distribué aux arbitres présents au séminaire du 22 novembre et sera envoyé à ceux n'ayant pu se rendre à Paris à cette date.

NOMINATIONS

A l'issue des réunions de la Commission Centrale d'Arbitrage de juin et septembre 2008, les nominations suivantes ont été entérinées :

Comité de course national :

Frédéric Bertin (Ligue Haute Normandie),

Nicole Bitard (Ligue Poitou Charentes),

Yves Lorbert (Ligue Poitou Charentes)

Comité de course national stagiaire :

François Farjaud (Ligue Pays de la Loire),

Michel Girard Pecarrere (Ligue Poitou Charentes),

Anne Malledant Vabre (Ligue Bretagne),

Jean-Pierre Salou (Ligue Champagne Ardennes)

Juge expression national :

Axel Lejon (Ligue Bretagne),

Eric Bruneteau (Ligue Bretagne)

Jaugeur fédéral national :

Ludovic Abollivier (UNCL)

Juge national :

Gonzalve De Yrigoyen (Ligue Pays de la Loire)

Juge national stagiaire :

Bruno Gutierrez (Ligue Languedoc Roussillon),

André Vossenat (Ligue Poitou Charentes)

La Commission Centrale d'Arbitrage adresse ses félicitations à ces arbitres.



Christian Peyras
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage



Corinne Aulnette
Cadre fédéral chargée de la CCA